

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du
23 juillet 2021
N° 8 D - 2021**

ardèche.fr

S O M M A I R E

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil Départemental

* Séance du 23 juillet 2021

5

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil départemental

Séance du 23 juillet 2021



Direction Générale des Services
Secrétariat Général et Relation à l'Usager - Pôle Assemblées
Réf. : CC/MP

PRIVAS, le 23 juillet 2021

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUILLET 2021**

- Séance publique ordinaire

Le vendredi 23 juillet 2021, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 9 juillet 2021, en séance publique par Monsieur le Président Olivier AMRANE, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Madame Ingrid RICHIOUD

Etaient Présent(e)s :

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, Mme BOSC Elvire, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, M. DALVERNY Jérôme, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, M. FEROUSSIER Christian, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, M. SAULIGNAC Hervé, Mme SERRE Laëtitia, M. TERRASSE Pascal, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE Michel.

Absent(e)s excusé(e)s :

- Max TOURVIEILHE : Pouvoir à Sandrine GENEST
- Julie SICOIT-ILIOZER : Pouvoir à Christian FEROUSSIER

Ouverture de séance : 10h13

Monsieur Le Président du Conseil Départemental ayant désignée Madame Ingrid RICHIOUD en tant que Secrétaire de séance, après son discours introductif, a informé l'Assemblée départementale des précisions suivantes :

↳ Information préalable sur les trois arrêtés modificatifs de délégation du 13 juillet 2021 aux membres de l'Exécutif suivants portant extension des champs de délégation pour mesdames :

- Mme Sandrine GENEST, vice –présidente en charge de la santé, **de la petite enfance** et des politiques contractuelles ;
- Mme Laetitia BOURJAT, conseillère spéciale auprès du Président, en charge de l'économie, **de l'insertion et de l'emploi** ;
- Mme RIEU FROMENTIN, conseillère déléguée à la santé et **à la protection de l'enfance**.

L'Assemblée départementale, après en avoir débattu, a ensuite pris les décisions suivantes selon l'ordre du jour de la séance qui portait sur l'examen de différents points dans le prolongement de la séance de droit du 1^{er} juillet et d'autres rapports inscrits audit ordre du jour :

A - Dans le prolongement de la séance de droit :

6 . 4 FORMATION DES COMMISSIONS

Rapporteur : Olivier AMRANE

L'Assemblée à l'unanimité ayant décidé de procéder à main levée sans scrutin pour l'élection des membres de CAO et des commissions thématiques,

Des listes uniques ayant été arrêtées par accord des groupes politiques composant l'Assemblée

1. Commission d'Appel d'Offres

A l'unanimité,

Le Président du Conseil Départemental, **Olivier AMRANE** étant de droit Président de la Commission et son représentant étant **Marc-Antoine QUENETTE** (Hors élection - désignation par arrêté du Président).

Sont élus à l'unanimité les Conseillers Départementaux suivants :

Titulaires	
Nom	Prénom
FEROUSSIER	Christian
RICHIOUD	Ingrid
COSTE	Claudie
UGHETTO	Laurent
VIGNAL	Christophe

Suppléants	
Nom	Prénom
MARCE	Laurent
GENEST	Sandrine
RIEU-FROMENTIN	Françoise
PEVERELLI	Olivier
DUBOIS	Sylvie

La Composition de la Commission d'Appel d'Offres à titre permanent est donc la suivante :

Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental

Son représentant : **Marc Antoine QUENETTE** (Hors Election - désignation par arrêté du Président).

Titulaires	
Nom	Prénom
FEROUSSIER	Christian
RICHIOUD	Ingrid
COSTE	Claudie
UGHETTO	Laurent
VIGNAL	Christophe

Suppléants	
Nom	Prénom
MARCE	Laurent
GENEST	Sandrine
RIEU-FROMENTIN	Françoise
PEVERELLI	Olivier
DUBOIS	Sylvie

2. Commissions thématiques

A l'unanimité,

Crée les 4 commissions thématiques selon les intitulés suivants, le nombre de membres par commission étant fixé à 14 :

- Commission Administration générale Ressources Humaines et Finances
- Commission Attractivité, Vie associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du territoire
- Commission Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap
- Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique

Procède à la désignation des élus chargés de siéger au sein des commissions thématiques :

✓ 1. Commission Administration Générale Ressources humaines et Finances

14 Titulaires	
Nom	Prénom
DUCHAMP	Cécile
QUENETTE	Marc-Antoine
GENEST	Sandrine
FEROUSSIER	Christian
GAUCHER	Sylvie
TOURVIEILHE	Max
COSTE	Claudie
MEYER	Jean-Yves
SAULIGNAC	Hervé
UGHETTO	Laurent
VILLEMAGNE	Michel
BOSC	Elvire
REYNAUD	Christelle
MALFOY	Christine

✓ 2. Commission Attractivité Vie associative Agriculture Tourisme et Aménagement du territoire

14 Titulaires	
Nom	Prénom
FEROUSSIER	Christian
RICHIOD	Ingrid
VALLON	Jean-Paul
SICOIT-ILIOZER	Julie
SALEL	Matthieu
BOURJAT	Laëtitia
MARCE	Laurent
MEYER	Jean-Yves
VIGNAL	Christophe
PHILIPPE	Ronan
ROCHE	Bernadette
MALFOY	Christine
DALVERNY	Jérôme
ALLEFRESDE	Laurence

✓ 3. Commission Solidarités Santé Enfance Autonomie et Handicap

14 Titulaires	
Nom	Prénom
GENEST	Sandrine
QUENETTE	Marc-Antoine
GAUCHER	Sylvie
MAISONNAT	Pierre
OLLIVIER	Martine
DUCHAMP	Cécile
BOURJAT	Laëtitia
RIEU-FROMENTIN	Françoise
BOSC	Elvire
TERRASSE	Pascal
SERRE	Laëtitia
DUBOIS	Sylvie
PHILIPPE	Ronan
PEVERELLI	Olivier

✓ **4. Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique**

14 Titulaires	
Nom	Prénom
VALLON	Jean-Paul
COSTE	Claudie
SALEL	Matthieu
RIEU-FROMENTIN	Françoise
MEYER	Jean-Yves
MARCE	Laurent
TOURVIEILHE	Max
MAISONNAT	Pierre
SAULIGNAC	Hervé
UGHETTO	Laurent
DALVERNY	Jérôme
CHAREYRE	Sandrine
DUBOIS	Sylvie
ROCHE	Bernadette

Précise que la commission Administration générale et finances peut être réunie en formation élargie à tous les conseillers départementaux lorsque les enjeux attachés à la séance ne justifient pas la réunion de l'ensemble des commissions thématiques.

6.2 INDEMNITES DE FONCTION ET FRAIS DE DEPLACEMENT ET SEJOUR DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE (2 délibérations)
 Rapporteur : [Marc-Antoine QUENETTE](#)

Délibération n°1 : Indemnités de Fonction (n°6.2.1)

A l'unanimité,

Approuve le dispositif suivant consistant à compter du 1^{er} juillet 2021 à :

- appliquer le taux maximum de 50 % au terme de référence correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour le calcul de l'indemnité d'un Conseiller Départemental,
- approuver la mise en place des majorations possibles réglementairement pour les Conseillers Départementaux ayant les fonctions de membre de la Commission Permanente, de Vice-Président et de Président du Conseil Départemental, en appliquant les taux maximums pour ces trois fonctions, à savoir :

↳ + 10 % de l'indemnité de Conseiller Départemental pour les membres de la Commission Permanente,

↳ + 40 % de l'indemnité de Conseiller Départemental pour les Vice-Présidents,

↳ + 45 % du terme de référence pour le Président du Conseil Départemental.

Approuve en conséquence le tableau nominatif des indemnités de fonction versées à chaque membre de l'Assemblée départementale (suivant actualisation à ce jour) selon l'annexe n°1.

Délibération n°2 : Indemnités de Fonction (n°6.2.2)

A l'unanimité,

Approuve le dispositif de prise en charge des frais de transport et de séjour des conseillers départementaux applicable au 1^{er} juillet 2021 tel que présenté en fiche annexe récapitulative (annexe n°2) jointe.

6.0 MOYENS INFORMATIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS MIS A DISPOSITION DES ELUS - Rapporteur : Marc-Antoine QUENETTE

A l'unanimité,

Met à disposition des élus les moyens suivants :

- une tablette numérique avec housse de protection et clavier pour chaque conseiller Départemental,
- un téléphone portable pour le Président du Conseil Départemental et les 2 premiers vice-présidents,

La dotation comprend :

- un accès au système d'information du Conseil départemental : à la messagerie, aux rapports et délibérations, à l'Intranet, à un espace collaboratif,
- l'installation de logiciels : suite Office365, Logiciel de délibérations
- une tablette avec accès Internet via le WIFI et/ou data,
- un abonnement à un opérateur pour la tablette numérique et/ou la téléphonie mobile.

La maintenance est assurée par les services départementaux et les appareils peuvent faire l'objet d'une gestion à distance (pour des raisons de sécurité),

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la collectivité ainsi que les frais de télécommunication mobiles du Président et des 2 premiers vice-présidents, dans la limite d'une moyenne annualisée de 70 € TTC par mois.

Précise que l'affectation est liée à la durée du mandat et est formalisée par l'attestation de mise à disposition, restitution et acquisition de matériel informatique et de télécommunications.

6.3 DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CHARGES DE SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS : SDIS – ADN – ARDECHE HABITAT et Société coordination AMPLITUDE –NUMERIAN
 Rapporteur : Olivier AMRANE

A l'unanimité,

Approuve la composition du conseil d'administration d'Ardèche Habitat à 23 membres ;

Approuve la possibilité de présentation de listes incomplètes comme la loi le prévoit dès lors qu'il y a suffisamment de candidats pour pourvoir les postes de titulaires.

Décide de procéder à main levée pour l'élection des élus chargés de siéger dans les organismes extérieurs suivants des listes uniques ayant été composées par accord des groupes politiques.

Sont élus :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARDECHE (SDIS 07) (15 titulaires et 15 suppléants)			
15 Titulaires		10 Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
MAISONNAT	Pierre	AMRANE	Olivier
GENEST	Sandrine	RICHIOUD	Ingrid
VALLON	Jean-Paul	SICOIT-ILIOZER	Julie
GAUCHER	Sylvie	OLLIVIER	Martine
QUENETTE	Marc-Antoine	DUCHAMP	Cécile
MEYER	Jean-Yves	TOURVIEILHE	Max
RIEU-FROMENTIN	Françoise	CHAREYRE	Sandrine
FEROUSSIER	Christian	BOSC	Elvire
BOURJAT	Laëtitia	PHILIPPE	Ronan
SALEL	Matthieu	REYNAUD	Christelle
MARCE	Laurent		
UGHETTO	Laurent		
VILLEMAGNE	Michel		
DALVERNY	Jérôme		
DUBOIS	Sylvie		

COMITE SYNDICAL ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N.) (4 titulaires et 4 suppléants)			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
TOURVIEILHE	Max	RICHIOUD	Ingrid
GAUCHER	Sylvie	SICOIT-ILIOZER	Julie
MAISONNAT	Pierre	QUENETTE	Marc-Antoine
SAULIGNAC	Hervé	VILLEMAGNE	Michel

CONSEIL D'ADMINISTRATION - ARDECHE HABITAT	
Représentants du collège des élus départementaux (6)	
Nom	Prénom
GENEST	Sandrine
MEYER	Jean-Yves
GAUCHER	Sylvie
QUENETTE	Marc-Antoine
ALLEFRESDE	Laurence
CHAREYRE	Sandrine
Représentants du collège des personnes qualifiées (7)	
Nom	Prénom
LIM	Sophal
KARADEMIR	Mura
ESSAYAR	Khalid
BRIELLE	Victoria
SIEMIRADZKA	Diana
GHERBAA	Kamel
MAILLET	Jean
Représentant des associations d'insertion et logement (1)	
Nom	Prénom
MAGAND	Danielle

Société de Coordination AMPLITUDE	
Représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la SAC (1)	
Nom	Prénom
QUENETTE	Marc-Antoine
Représentant du conseil départemental au conseil d'administration (1)	
Nom	Prénom
QUENETTE	Marc-Antoine

NUMERIAN			
(4 titulaires et 4 suppléants)			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
TOURVIEILHE	Max	RICHIOUD	Ingrid
BOURJAT	Laëtitia	SICOIT-ILIOZER	Julie
MAISONNAT	Pierre	MEYER	Jean-Yves
REYNAUD	Christelle	VILLEMAGNE	Michel

6 . 6 RESSOURCES HUMAINES (3 délibérations)

Rapporteur : Claudie COSTE

Délibération n°1 : Fixation du volume des dépenses de personnel des groupes d'élus et affectation des moyens logistiques (n°6.6.1)

A l'unanimité,

Arrête en application des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, le volume des dépenses de personnel des groupes d'élus à 26,6% des indemnités de fonction versées aux conseillers départementaux correspondant aux postes suivants :

- Pour le groupe **Ardèche, Génération Terrain** formé de 16 élus :
 - 1 emploi de catégorie A
 - 1 emploi de catégorie B
 - 1 emploi de catégorie C
- Pour le groupe **Proximité au cœur de l'Ardèche** formé de 2 élus
 - 1 emploi de catégorie C
- Pour le groupe **Ardèche à Gauche** formé de 16 élus :
 - 2 emplois de catégorie A
 - 1 emploi de catégorie C

Pour chacun de ces emplois, la quotité de travail et le niveau de rémunération sont fixés de manière à respecter le volume des dépenses autorisées et pourront être révisés selon cette même règle.

Affecte aux groupes politiques les moyens logistiques suivants :

- 180 m² de locaux administratifs équipés en matériel de bureau (mobilier, ordinateurs et photocopieurs notamment).
- La prise en charge des frais de documentation, de courriers et de téléphonie fixe, dans les limites fixées lors du vote du budget au chapitre 944.
- L'accès au système d'information de la collectivité dans les limites et les conditions édictées par le Président du Conseil Départemental.

Délibération n°2 : Installation du Cabinet du Président (n°6.6.2)

A l'unanimité,

Abroge les délibérations antérieures créant les emplois de collaborateurs de cabinet.

Prend acte de la création de 4 emplois de collaborateurs de cabinet.

Précise que les crédits disponibles pour leur rémunération ont été votés lors de l'approbation du budget primitif au chapitre 930.02

Délibération n°3 : Modification du tableau des emplois (n°6.6.3)

A l'unanimité,

Adopte les créations de poste et les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

B - Examen des rapports suivants :

1.1 PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU TRANSPORT DES ELEVES HANDICAPES ET CONFINEMENT D'AVRIL 2021 - Rapporteur : Sylvie GAUCHER

A l'unanimité,

Approuve le protocole visant à la compensation des pertes d'activités pour les transporteurs mandatés dans le cadre des transports des élèves handicapés, pour le confinement d'avril 2021.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les protocoles d'accord avec les transporteurs.

1.8 GARANTIE EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL (2 délibérations)
 Rapporteur : Martine OLLIVIER

Délibération n°1 : Garantie emprunts logement social : Foncière d'Habitat et Humanisme (n°1.8.1)

A l'unanimité,

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **260 056.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n°122689** constitué de 1 ligne de Prêt. (« FERRIERES » à **AUBENAS**).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Délibération n°2 : Garantie emprunts logement social – ADIS SA HLM (n°1.8.2)

A l'unanimité,

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 946 379.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 123091** constitué de 4 lignes de Prêt (Le Belvédère) - 15 logements à **PRIVAS**.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée des Contrats de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

3.9 ATTRIBUTION DE L'AIDE AUPRÈS DES PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ELECTRIQUE - [Rapporteur : Jean-Paul VALLON](#)

A l'unanimité,

Attribue les aides auprès des particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) selon le tableau en annexe pour un montant de 32 713,46 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération n°20S11Z03 au chapitre 916 sous fonction 621.

5.8 SOUTIEN AUX AGRICULTEURS TOUCHES PAR L'EPISODE DE GEL D'AVRIL 2021 - [Rapporteur : Matthieu SALEL](#)

A l'unanimité,

Approuve le principe d'un soutien exceptionnel du Département afin d'accompagner les agriculteurs touchés par l'épisode de gel d'avril 2021.

Décide d'adosser les aides du Département au dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Donne délégation à la Commission permanente pour approuver les modalités de notre soutien et attribuer les aides.

6.10 COMMANDE PUBLIQUE - Rapporteur : Marc-Antoine QUENETTE

A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de travaux, de services et de fournitures détaillées en annexe 1 :

- Audit stratégique, organisationnel et financier du Conseil Départemental de l'Ardèche.

6.5 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU COMPTE DE GESTION 2020 (8 délibérations)

Rapporteur : Marc-Antoine QUENETTE / Co-rapporteur : Cécile DUCHAMP

Diffusion d'un Powerpoint

- *1^{er} votes suffrages exprimés : 34*

1^{ère} délibération : Budget Principal approbation du compte de gestion

A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget principal pour 2020.

2^{ème} délibération : Centre de santé approbation du compte de gestion

A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe du Centre de Santé pour 2020.

3^{ème} délibération : Foyer de l'Enfance approbation du compte de gestion

A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe du Foyer de l'Enfance pour 2020.

4^{ème} délibération : Salavas approbation du compte de gestion

A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion, tel qu'il est présenté par le Payeur Départemental, concernant le budget annexe de la Base de SALAVAS pour 2020.

* * * *

- *2^{èmes} votes suffrages exprimés : 33*

Le Président sortant, Monsieur Laurent UGHETTO, ayant, de droit, quitté la salle des délibérations et ne prenant pas part au vote pour les quatre délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : Budget principal approbation du compte administratif pour 2020

A l'unanimité, pour 33

Approuve le compte administratif concernant le budget principal du Département pour 2020.

2^{ème} délibération : Centre de santé approbation du compte administratif pour 2020

A l'unanimité, pour 33

Approuve le compte administratif concernant le budget annexe du Centre de Santé pour 2020.

3^{ème} délibération : Foyer de l'Enfance approbation du compte administratif pour 2020

A l'unanimité, pour 33

Approuve le compte administratif concernant le budget annexe du Foyer de l'Enfance pour 2020.

4^{ème} délibération : Salavas approbation du compte administratif pour 2020

A l'unanimité, pour 33,

Approuve le compte administratif concernant le budget annexe de la Base de SALAVAS pour 2020.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, après les propos conclusifs du Président du Conseil départemental, la séance a été levée le vendredi 23 juillet 2021 à 12h53.

La prochaine séance est fixée au vendredi 24 septembre 2021.

**LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL
ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES
ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS**

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr